

Commune de MANIE

Compte-rendu de la Réunion du Conseil Municipal du 27 juin 2024 à 18 heures

Le quorum est atteint avec 8 élus présents et 3 procurations. 3 élus absents.

I – VOIE VERTE :

A l'unanimité, les élus refusent la prise en charge de l'entretien, du renouvellement et de la responsabilité de la Voie Verte, gérée par le Département.

II – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :

A la majorité, les élus s'accordent sur le montant des aides allouées aux associations pour l'année 2024 selon les dispositions suivantes :

Association	Montant
✓ Bibliothèque Pour Tous	1 000 €
✓ Amicale des sapeurs pompiers Forcalquier	230 €
✓ Société de Boules Manaraine	230 €
✓ Association Saint André	230 €
✓ Prévention Routière	150 €
✓ Société de Chasse «La Manaraine»	230 €
✓ Centre Communal d'Action Sociale	2 500 €
✓ Coopérative scolaire de Mane	5 000 €

III -MAISON MEDICO SOCIALE

Le sujet est évoqué à titre d'information.

IV – CEREALPES :

A l'unanimité, les élus autorisent le transfert de propriété à l'euro symbolique.

V – AMENAGEMENT MOUTON :

Le sujet est évoqué à titre d'information.

VI – LOGEMENTS SOCIAUX :

Le sujet est évoqué à titre d'information.

VII – RECENSEMENT DES CHEMINS RURAUX ET COMMUNAUX :

A l'unanimité, les élus sont favorables à la reclassification de ces chemins en domaine public.

VIII – CREATION D'UN POSTE D'AGENT DE MAITRISE :

A l'unanimité, l'Assemblée est favorable à la création du poste d'agent de maîtrise

IX – TERRAIN DU QUARTIER LA BRUNE:

Le sujet est évoqué à titre d'information.



Mane, le 27 juin 2024

Le Maire de MANE,

Jacque DEPIEDS.